

Le 13 octobre 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 13 octobre 2015 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère  
Mme Micheline Lepage, conseillère  
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère  
M. Réjean Rioux, conseiller  
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Absence : M. Gilbert Larrivée, conseiller

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et Benoit Rheault, greffier.

1 citoyen assiste à l'assemblée.

# 13 081

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,  
Appuyé par Micheline Lepage,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

# 13 082

**2. ADOPTION DE DEUX PROCÈS-VERBAUX**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,  
Appuyé par Réjean Rioux,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 et celui de la séance extraordinaire du 5 octobre 2015.

**ADOPTÉE**

# 13 083

**3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE SEPTEMBRE 2015**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,  
Appuyé par Jacinthe Veilleux,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de septembre 2015 au montant total de 457 935,70 \$.

**ADOPTÉE**

**# 13 084**

**4. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2016**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,**

**Appuyé par Réjean Rioux,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise son intention de conclure une entente de développement culturel pour l'année 2016 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), cette entente devant être constituée d'une enveloppe de 40 000 \$ provenant d'une contribution égale de la Ville et du MCC de 20 000 \$ chacune.

**ADOPTÉE**

**# 13 085**

**5. ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE TROIS-PISTOLES DANS LES RUES DE LA VILLE**

**Il est proposé par Micheline Lepage,**

**Appuyé par Maurice Vaney,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'école secondaire de Trois-Pistoles à tenir une course de 3 km et une de 5 km dans une portion des rues de la ville selon les tracés soumis, le 3 km étant prévu le 21 octobre et le 5 km le 26 octobre 2015; en cas de pluie, le 3 km étant remis le 22 octobre et le 5 km le 28 octobre;

**Qu'**une copie de la présente résolution soit acheminée à la Sûreté du Québec avec une copie des tracés soumis.

**ADOPTÉE**

**# 13 086**

**6. SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL PRÈS DE LA RUE DU PARC**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,**

**Appuyé par Réjean Rioux,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville un acte de servitude réelle officialisant le passage d'une conduite d'égout pluvial existante sur une partie des lots 5 225 923 et 5 225 924 du cadastre du Québec situés à l'ouest de la rue du Parc à Trois-Pistoles.

**ADOPTÉE**

**# 13 087**

**7. DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**Il est proposé par Micheline Lepage,**

**Appuyé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles annule la résolution no 12 696 et désigne la mairesse ou le maire suppléant selon le calendrier suivant :

<b>Conseiller</b>	<b>Période de mandat comme maire suppléant</b>
Mme Jacinthe Veilleux	Jusqu'au 31 octobre 2015
M. Réjean Rioux	1 <sup>er</sup> nov. 2015 au 29 fév. 2016
Mme Marie LeBlanc	1 <sup>er</sup> mars 2016 au 30 juin 2016
Mme Micheline Lepage	1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 31 octobre 2016
M. Réjean Rioux	1 <sup>er</sup> nov. 2016 au 28 fév. 2017
M. Maurice Vaney	1 <sup>er</sup> mars 2017 au 30 juin 2017
Mme Jacinthe Veilleux	1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 31 octobre 2017

**Que :** le Conseil précise que la personne désignée à titre de mairesse ou maire suppléant agisse également à titre de représentante de la Ville de Trois-Pistoles à la séance de Conseil de la MRC des Basques en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Rioux, maire, lorsque celui-ci ne peut assister à la séance du Conseil des maires de la MRC des Basques.

**ADOPTÉE**

# 13 088

**8. REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,  
Appuyé par Marie LeBlanc,  
Et résolu unanimement;**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise l'embauche, à partir du 19 octobre 2015, de Mme Mélanie Paquet pour le remplacement temporaire de la directrice du Service de la culture et des communications, Mme Sara Amélie Bellavance, et ce dans le cadre d'un congé de maternité;

**Que :** Le Conseil autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à cette fin.

**ADOPTÉE**

# 13 089

**9. FIN DU BAIL AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES (RIIP) DE TROIS-PISTOLES ET LES ESCOUMINS**

**ATTENDU QU'**un bail visant la location d'un local par la Ville de Trois-Pistoles à la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires (RIIP) de Trois-Pistoles et Les Escoumins était effectif en vertu de la résolution no 12 950 du Conseil de ville;

**ATTENDU QUE** la RIIP a signifié son intention de mettre fin audit bail ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Micheline Lepage,**

**Appuyé par Maurice Vaney,**

**Et résolu unanimement,**

**Que:** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine la fin dudit bail en date du 30 septembre 2015.

**ADOPTÉE**

# 13 090

**10. APPEL D'OFFRES «FOURNITURE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE TROIS-PISTOLES (VTP-2015-06)»**

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le projet « Fourniture d'un véhicule utilitaire sport pour le Service de sécurité incendie de Trois-Pistoles, VTP-2015-06 » à deux entreprises;

**ATTENDU QUE**, le 2 octobre 2015, la Ville a reçu la soumission suivante, les prix étant ici exprimés toutes taxes incluses:

- Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée : 59 889,33\$ (VUS de couleur blanche) et 60 550,43 \$ (VUS de couleur rouge);

**ATTENDU QUE** la couleur rouge soumise n'est pas adéquate pour les besoins du Service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** l'offre de «Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée» est conforme au devis et est au prix soumis le plus bas;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Réjean Rioux,**

**Appuyé par Jacinthe Veilleux,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde à l'entreprise «Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée» le contrat pour la fourniture d'un véhicule utilitaire sport (VUS) de couleur blanche pour le Service de sécurité incendie, conformément aux documents de cet appel d'offres et à la soumission déposée et ce, pour le montant, avec taxes, de 59 889,33\$ ;

**Que :** le Conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Pierre Rioux, ou la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

# 13 091

**11. REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES  
RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ**

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles possède une couverture d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) valide jusqu'au 28 août 2016 à 0h01 heure normale à Trois-Pistoles, selon une prime annuelle de 1 400\$ pour une limite de 500 000 \$ par réclamation et 1 000 000 \$ par période d'assurance pour toutes les réclamations;

**ATTENDU QUE** conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Trois-Pistoles souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), à partir du 28 août 2016 à 0h01 heure normale à Trois-Pistoles;

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles ne souhaite pas joindre l'UMQ et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,**

**Appuyé par Micheline Lepage,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles signifie à l'UMQ que la Ville de Trois-Pistoles souhaite joindre l'UMQ et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), à partir du 28 août 2016 et pour le reste de la période prévue au projet d'entente, soit jusqu'au 30 novembre 2020 ou 1<sup>er</sup> janvier 2021, étant entendu que l'adhésion de la Ville est conditionnelle à ce que la prime négociée durant cet appel d'offres soit compétitive à la prime actuelle.

**ADOPTÉE**

# 13 092

**12. RÉVISION DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX À LA TECQ  
2014-2018**

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles projette de réaliser la réfection de ses conduites d'aqueduc et d'égouts dans les rues Jean-Rioux sud et Notre-Dame Est (Jean-Rioux à Martin) au cours de l'année 2016;

**ATTENDU QUE** ces travaux ne sont pas débutés à ce jour;

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles souhaite utiliser la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 à la réalisation de ce projet;

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Maurice Vaney,**

**Appuyé par Micheline Lepage,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles s'engage à respecter les modalités du guide de la TECQ 2014-2018 qui s'appliquent à elle;

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville les documents de cette demande d'aide financière et les mise-à-jour qui s'y rattachent.

**ADOPTÉE**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

- Une question a porté sur l'entente de développement culturel.

# 13 093

### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Réjean Rioux,  
Appuyé par Marie LeBlanc,  
Et résolu à l'unanimité,**

**Que :** La séance soit levée. Il est 19 h 45.

**ADOPTÉE**

**Jean-Pierre Rioux  
Maire**

**Benoit Rheault  
Greffier**